



CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE SOUSCRIPTION

PREAMBULE

HOTELWIFI met à disposition de ses clients un routeur de poche, permettant à ses utilisateurs de disposer d'un point d'accès mobile à une connexion 4G.

Le service fourni par HOTELWIFI comprend à la fois la mise à disposition du routeur et l'abonnement aux réseaux télécom sur lesquels le routeur se connecte.

En recourant aux services d'HOTELWIFI, le Client s'engage à accepter les présentes Conditions Générales. Aucune prestation de service ne peut être fournie par HOTELWIFI en cas de refus d'une ou de plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'HOTELWIFI, prévaloir sur les présentes Conditions Générales.

Article 1 : Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule a la signification indiquée dans sa définition, qu'il soit au singulier ou au pluriel.

Abonnement : désigne l'abonnement aux Services souscrits par le Client dans les conditions définies aux présentes.

Bon de commande : désigne le document mentionnant le nombre de Pockets WiFi mis à disposition du Client, ainsi que les conditions tarifaires afférentes à l'Abonnement.

Client : désigne la société bénéficiaire des Services fournis par HOTELWIFI dans les conditions définies aux présentes.

Interface : désigne un téléphone, une tablette, un ordinateur, ou tout autre appareil que l'Utilisateur souhaite connecter au Réseau.

Opérateur : désigne l'opérateur, ou les opérateurs, de télécommunications, avec le(s)quel(s) HOTELWIFI a conclu un contrat en vue de la fourniture des services visés aux présentes.

Réseau : désigne le réseau télécom auquel le Pocket WiFi permet de se connecter.

Services : désigne les services visés à l'article 2 des présentes.

Utilisateur(s) : désigne une personne physique, utilisant le Pocket WiFi avec l'accord du Client, pour connecter son Interface au Réseau.

Article 2 : Services proposés par HOTELWIFI

HOTELWIFI met à disposition du Client le nombre de Pockets WiFi définis dans le Bon de commande, pour la durée mentionnée à

l'article 7 et dans les conditions définies aux présentes.

Chaque Pocket WiFi permet à son Utilisateur de se connecter au Réseau partout en France métropolitaine.

Les conditions de fourniture du service de support et maintenance fourni par HOTELWIFI, sont définies à l'article 5 des présentes.

Aucune prestation de services ne peut être mise à la charge d'HOTELWIFI si elle n'est pas expressément mentionnée aux présentes.

Article 3 : Mise à disposition des Pockets WiFi

Les Pockets WiFi commandés sont remis au Client dès règlement de la première échéance définie à l'article 6.1 des présentes.

Le Client est seul responsable de l'utilisation des Pockets WiFi par les Utilisateurs.

A ce titre, le Client s'engage à s'assurer auprès des Utilisateurs,

- qu'ils utiliseront les Pockets WiFi dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur ;
- qu'ils ne détérioreront pas les Pockets WiFi ;
- qu'ils restitueront les Pockets WiFi à l'issue de la période pendant laquelle le Client les a mis à leur disposition.

Le Client décide seul des modalités par lesquelles il s'assure du consentement des Utilisateurs aux dispositions mentionnées au paragraphe ci-dessus.

Article 4 : Accès au Réseau

La connexion de l'Interface via le Pocket WiFi permet d'accéder à un réseau 4G, sous réserve que l'Utilisateur soit dans une localisation couverte par ce réseau au moment où le Pocket WiFi est activé.

A défaut, le Pocket WiFi permet d'accéder au réseau mobile disponible de meilleure qualité.

A toute fin utile, le Client reconnaît expressément qu'HOTELWIFI n'est pas responsable de la qualité du réseau géré par les Opérateurs.

Article 5 : Support et Maintenance

5.1 Remplacement des Pockets WiFi

HOTELWIFI s'engage à remplacer tout Pocket WiFi perdu, volé, détérioré ou en panne, dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la demande de remplacement effectuée par le Client.

Lorsque la demande de remplacement porte sur un Pocket WiFi perdu, volé ou détérioré, le

coût de remplacement du Pocket WiFi sera facturé au Client. En toute hypothèse, le Client ne pourra demander le remplacement de plus de 5 Pockets WiFi par mois, lorsque la demande de remplacement n'est pas consécutive à une panne du Pocket WiFi.

5.2. Accès au Support

Un support téléphonique est mis à disposition du Client sept jours sur sept, hors jours fériés, et accessible entre 9h et 18 heures (France métropolitaine). Le support permet d'établir un diagnostic à distance de la connexion du Pocket WiFi et, le cas échéant, de relancer la ligne.

Le support est accessible exclusivement au Client. En aucun cas les Utilisateurs peuvent joindre directement le support.

Article 6 : Conditions financières

6.1. Abonnement

En contrepartie des Services, le Client s'engage à régler l'Abonnement selon les tarifs et les modalités définies dans le Bon de commande.

En cas de renouvellement, les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de renouvellement. Les tarifs en vigueur sont communicables sur simple demande.

Des frais de mise en service calculés selon les modalités précisées dans le Bon de commande sont également dus. Aucun Service ne peut être fourni en l'absence de règlement de la première échéance ainsi que des frais de mise en service.

6.2 Modalités de Paiement

Le paiement de l'Abonnement se fait exclusivement par prélèvement automatique sur le compte bancaire communiqué au moment de la signature des présentes.

Le paiement se fait en début de mois.

Les paiements sont effectués en euros et doivent être accompagnés du règlement de la T.V.A. correspondante au taux en vigueur au jour du paiement.

6.3 Intérêts de retard

Tout retard de paiement entraînera automatiquement l'application d'une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, à compter du premier jour de retard.

Une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement sera également due en cas de retard.

En outre, en cas de retard de paiement non réglé dans un délai de huit (8) jours, HOTELWIFI se réserve le droit de suspendre l'accès au Réseau, jusqu'au complet paiement par le Client des sommes dues.

Article 7 : Durée

L'Abonnement aux Services proposés par HOTELWIFI est d'une durée minimale de douze (12) mois à compter de la signature des présentes. Il est ensuite renouvelé par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis de trois (3) mois, notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 8 : Résiliation anticipée

En cas de manquement par l'une des Parties, non réparé dans un délai de trente (30) jours suivant mise en demeure adressée à cet effet par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre Partie pourra résilier l'Abonnement, de plein droit et sans formalités judiciaires, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts dus.

Article 9 : Conséquences de la cessation de l'Abonnement

L'accès au Réseau est interrompu à la date de cessation de l'Abonnement.
Le Client s'engage à restituer dans les huit jours ouvrés l'ensemble des Pockets WiFi mis à sa disposition dans le cadre des présentes.
La non restitution d'un Pocket WiFi, ou la restitution d'un Pocket WiFi endommagé, sera facturée sur la base du tarif de remplacement mentionné dans le Bon de commande.

Article 10 : Garantie

Chaque Partie garantit disposer des droits nécessaires à la conclusion des présentes. En particulier, HOTELWIFI garantit avoir souscrit à l'ensemble des contrats nécessaires auprès des Opérateurs en vue de la fourniture des Services.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité d'HOTELWIFI à l'égard du Client ne saurait en aucun cas être engagée à hauteur d'un montant supérieur aux tarifs facturés en contrepartie de l'Abonnement en cours.
Le Client reconnaît expressément qu'HOTELWIFI ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, qui seraient dus directement ou indirectement, à un dysfonctionnement, à un défaut de couverture ou à une défaillance du Réseau.
La responsabilité des Parties ne saurait être engagée si l'exécution de leurs obligations respectives est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure à leur volonté, tels que notamment : catastrophe naturelle, guerre, tremblement de terre, incendie, explosions, émeutes, intervention des autorités gouvernementales, intempéries, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunications.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Les présentes conditions générales ne sauraient en aucun cas constituer une cession de droit de propriété intellectuelle au bénéfice de l'une ou l'autre des Parties.
A ce titre, le Client s'interdit expressément de désassembler, décompiler ou procéder à toute opération de reverse-engineering des Pockets WiFi mis à sa disposition.

Article 13 : Données Personnelles

Le Client est seul responsable du traitement des données personnelles collectées auprès des Utilisateurs. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que la fourniture des Services ne nécessite pas l'accès d'HOTELWIFI aux données personnelles des Utilisateurs.

Article 14 : Confidentialité

Les Parties s'engagent, en leur nom, au nom de leurs employés et de leurs salariés et au nom de toute personne ayant accès à leurs locaux, à garder confidentielles les informations définies ci-après (les « Informations Confidentielles »).
Doivent notamment être considérées comme des Informations Confidentielles: toutes informations et données techniques ou non techniques, mais de nature sensible, comme les idées, concept, savoir-faire, graphiques, schémas, tables, informations marketing, financières, informatiques ou commerciales transmises par une Partie à l'autre dans le cadre de la fourniture des Services.
Toutefois, les informations suivantes ne seront pas considérées comme confidentielles:

- Les informations déjà dans le domaine public au moment où elles ont été transmises par une Partie à l'autre ;
- Les informations communiquées au public, sans violation d'une obligation quelconque du présent document;
- Les informations divulguées par un tiers qui les détient légalement et est en droit de les divulguer.

La cessation des relations contractuelles des Parties pour quelque raison que ce soit ne met pas fin à l'obligation de confidentialité prévue dans le présent article.

Article 15 : Non Débauchage

Chacune des Parties s'engage pendant toute la durée de leurs relations contractuelles et pendant une durée d'un (1) an à compter de leur cessation pour quelque cause que ce soit, à ne pas solliciter, ni faire travailler, directement ou indirectement, tout collaborateur ou salarié

de l'autre Partie, ou tout collaborateur ou salarié ayant cessé de travailler pour l'autre Partie depuis moins d'un (1) an, sauf accord préalable écrit entre les Parties.

Article 16 : Cession du Contrat

Chacune des Parties s'interdit de céder ou de transférer d'une quelconque manière ses droits et obligations découlant des présentes conditions générales sans l'accord préalable et exprès de l'autre Partie.
Il est cependant précisé que chacune des Parties pourra céder ses droits et obligations découlant des présentes conditions générales à toute société dans laquelle elle détient plus de 50% des droits de vote ou qui détient dans une des Parties 50% des droits de vote, sous réserve d'en informer préalablement l'autre Partie. Aucune cession ne pourra cependant être faite par le Client au bénéfice d'un concurrent d'HOTELWIFI.

Article 17 : Notification

Sauf lorsqu'il en est disposé autrement dans les présentes conditions générales, toute correspondance et notification devant être effectuée entre les Parties, ne sera considérée comme valable que si elle présente l'une des formes suivantes :

- lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- lettre remise en main propre contre reçu signé par un représentant de l'une des Parties,
- Email ou Télécopie, confirmé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la même date.

Chaque Partie élit domicile en son siège social pour l'exécution des présentes conditions générales.

Article 18 : Divers

- 18.1 La nullité de l'une des clauses ou de l'un des articles des présentes conditions générales sera sans influence sur la validité des autres clauses et articles. En cas de nullité d'une des clauses, les Parties s'efforceront de la remplacer par une clause valable ayant le même objet.
- 18.2 Toute convention dérogatoire ou complémentaire aux présentes conditions générales devra être constatée par écrit.
- 18.3 Les intitulés des articles des présentes conditions générales ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.
- 18.4 Aucun fait de tolérance par l'une des Parties, même répété, ne saurait

constituer une renonciation de celle-ci à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales.

18.5 HOTELWIFI se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois. Dans l'hypothèse où le Client ne souhaiterait plus continuer à bénéficier de l'Abonnement suite à la modification des conditions générales, il pourra procéder à sa résiliation dans un délai d'un mois à compter de la date de réception du préavis. A défaut, les nouvelles conditions générales s'appliqueront à l'Abonnement dès la fin du préavis.

18.6 Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

A défaut d'accord amiable lors de la survenance d'un différend entre les Parties, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, tout litige quant à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.